

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mercredi 12 avril 2023**

Sommaire

12/04/23 – 1 – Finances communales – Présentation et vote des comptes administratifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping) au vu du Compte Financier Unique remis par le comptable public

12/04/23 – 2 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2023 : budget principal et budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping)

12/04/23 – 3 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2022.

12/04/23 – 4 – Finances communales – Vote des budgets 2023

12/04/23 – 5 – Affaires financières – Demande de co-financement de l'étude de programmation « site de l'ancien collège » auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

12/04/23 – 6 – Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mercredi 12 avril 2023

Le mercredi douze avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT, Mme Martine BARBÉ, Mme Annie GUILLARD, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET, Mme Christianne MACÉ, M. Pascal MIRIEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Patrick RODIER, Mme Sophie VILSALMON

Absents : Mme Valérie BOTREL (pouvoir à Céline ENGEL), M. Roger HERVÉ, M. Quentin RENAULT (pouvoir à M. Denis LAGUITTON), M. Claude ERMEL, Mme Elise LECHEVESTRIER (pouvoir à Mme Gwenola BERHAULT), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à M. Ronan KERRIEN), M. Xavier ROY (pouvoir à Mme Christelle HAGUET) .

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

12/04/23 – 1 – Finances communales – Présentation et vote des comptes administratifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping),

1 – Présentation des Comptes Administratifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN remercie Monsieur le Maire et rappelle que le vote du budget est un moment important pour le Conseil Municipal puisqu'il s'agit de la traduction comptable et financière de l'action municipale.

Il commence par rappeler que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux dont ceux des communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

Aux termes de ces articles, il revient aux communes d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil.

S'agissant de la période concernée par cet état, elle est celle de l'année qui précède celle pour lequel le budget est voté. Ainsi, pour l'adoption des budgets de l'année 2023, il convient de présenter un état portant sur les indemnités et rémunérations perçues par les élus en 2022.

Ainsi, les indemnités de fonction dont ont bénéficié les élus en 2022 sont présentées lors de la séance avant le vote des budgets.

Il rappelle également que la commune de Broons expérimente pour la première année le Compte Financier Unique. Il s'agit d'un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur KERRIEN tient à remercier le personnel administratif pour l'aide apportée à l'élaboration du document, comprenant 40 pages de données comptables et financières, remis à chaque conseiller municipal. Il ajoute que le budget se fait à taux constant, sans hausse de l'imposition.

Monsieur KERRIEN présente les résultats budgétaires de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes qui seront soumis au vote du Conseil Municipal.

a) Budget principal.

Monsieur KERRIEN rappelle tout d'abord que la commission « Finances » s'est réunie le mardi 4 avril 2023 afin d'examiner attentivement les comptes de l'exercice 2022.

Il présente ensuite le tableau comparatif des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, explique les montants les plus importants et expose les variations les plus significatives entre 2021 et 2022.

Monsieur KERRIEN revient ensuite, en détail, sur les différents chapitres de dépenses de fonctionnement.

Ainsi, le chapitre des charges à caractère général s'élève à 643 590,23 €, soit une augmentation de 13,99 % qui s'explique notamment par un recours important aux services extérieurs (+ 18,21% par rapport à 2021).

Monsieur KERRIEN évoque le changement d'imputation de certaines dépenses qui sont désormais imputées à l'article 6232 fêtes et cérémonies.

Les dépenses de personnel font l'objet d'un commentaire détaillé. L'ensemble des mouvements de personnel est également évoqué.

En ce qui concerne le chapitre des charges de gestion courante, la majorité des dépenses est connue à l'avance. Les subventions aux associations et la contribution à l'OGEC représentent une part significative de ce chapitre.

Par ailleurs, l'article relatif aux subventions aux associations est détaillé en annexe pour mettre en évidence les principales subventions.

S'agissant des charges d'intérêts, elles continuent de baisser en raison de l'emprunt de la commune lié à l'aménagement de la Place Du Guesclin qui va se terminer au 31 décembre 2023 et celui lié au bâtiment périscolaire qui s'est terminé courant 2022.

Le total des dépenses de fonctionnement, s'établit à 2 337 513,99 €, soit une augmentation de 320 847,22 € (+15,91%).

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	% réalisation /budget	Variation réalisé 2021-2022
Charges à caractère général	564 591,00	680 000,00	643 590,23	94,65%	13,99%
Charges de personnel	882 246,40	911 456,00	904 636,50	99,25%	2,54%
Charges de gestion courante	233 906,27	270 970,00	246 673,07	91,03%	5,46%
Charges financières	15 821,35	16 000,00	12 410,33	77,56%	-21,56%
Charges exceptionnelles	107 654,61	4 500,00	310 296,02		
Dotations aux amortissements	108 639,14	105 000,00	108 316,84	103,16%	-0,30%
Atténuation de produits	103 808,00	114 044,00	111 591,00	97,85%	7,50%
Dépenses imprévues	0,00	16 000,00	0,00		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 016 666,77	2 117 970,00	2 337 513,99	110,37%	15,91%

Tableau de synthèse des dépenses de fonctionnement 2022

Monsieur KERRIEN retrace ensuite les éléments significatifs des recettes de fonctionnement.

Les recettes de l'exercice, tout comme les dépenses, sont en hausse par rapport à 2021 : + 13,76 % et représentent 3 234 620,67 €

Libellé des chapitres	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	% réalisation /budget	Variation réalisé 2021-2022
Produits des services	194 483,91	164 000,00	201 950,39	123,14%	3,84%
Atténuations de charges	11 757,87	10 000,00	25 335,54	253,36%	115,48%
Impôts et taxes	1 409 250,37	1 420 000,00	1 577 373,63	111,08%	11,93%
Dotations, Participations et subventions	1 019 226,84	1 007 500,00	1 025 834,91	101,82%	0,65%
Produits de gestion courante	71 696,75	223 495,00	94 002,66	42,06%	31,11%
Produits financiers	3,60	5,00	3,60		
Produits exceptionnels	137 076,06	0,00	310 119,94		126,24%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 843 495,40	2 825 000,00	3 234 620,67	114,50%	13,76%

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement 2022

En conséquence, l'autofinancement brut dégagé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 897 106,68 €. Le résultat se maintient depuis 3 ans et représente un niveau tout à fait correct par rapport à la strate de la commune.

Ayant un excédent reporté en provenance de l'exercice 2021 de 493 645,64 €, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 1 390 752,32 €.

Monsieur KERRIEN rappelle que c'est la capacité d'une commune à dégager un excédent de fonctionnement qui conditionne son niveau d'investissement.

L'exécution du budget d'investissement se traduit par 1 793 675,52 € de dépenses nouvelles, dont les principales réalisations sont les suivantes :

- Des acquisitions foncières
- Le réaménagement de la cour de l'école Louise Briand
- La rénovation du Gymnase Jean Monnet (portes, voûte transparente, séparation en plexiglas entre la partie salle et la partie gymnastique...).
- La seconde tranche des travaux d'aménagement du cimetière
- Le désamiantage et la déconstruction des anciens poulaillers
- L'extension de l'atelier technique communal
- La réfection de chemins ruraux
- La rénovation des vitraux de l'église
- La réfection de la toiture de la salle des sports du Chalet
- La rénovation de la toiture et des sols de la salle de motricité et d'une salle de classe de l'école maternelle
- L'extension des bâtiments de l'atelier technique communal
- Etc.

En 2022, les investissements ont été nombreux, la Commune disposant d'une très bonne capacité d'investissement. Le montant total des investissements reste supérieur comparativement à la strate communale.

Le financement fait appel, pour l'essentiel, aux ressources propres de la commune. L'endettement au 31 décembre 2022 a été évalué à 685 € par habitant, part qui se situe parfaitement dans la strate des communes dont fait partie Broons.

Par ailleurs, les recettes d'investissement sont essentiellement représentées par les dotations et réserves (FCTVA, excédents de fonctionnement capitalisés), complétées de quelques subventions publiques.

Le résultat de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 688 840,65 €.

Ce besoin de financement, corrigé des restes à réaliser, en dépenses et en recettes, s'élève à 784 440,65 €. Il pourra être intégralement couvert par l'affectation d'une partie de l'autofinancement dégagé en fonctionnement, ce qui permettra de reporter 606 311,67 € en excédent de fonctionnement au budget primitif 2023.

Monsieur KERRIEN conclut sa présentation en indiquant quelques ratios financiers aux élus municipaux et précise que le montant des réalisations est conforme aux prévisions qui avaient été faites lors du vote du budget primitif 2022, ce qui met en avant une bonne gestion financière de la collectivité. Les charges fixes et incompressibles ont été bien maîtrisées.

Ratios comptables d'analyse financière			
Indicateurs de bonne gestion	2020	2021	2022
Part des dépenses de la collectivité			
Dépenses réelles de fonctionnement*	1 752 024	1 800 373	1 918 901
Population (chiffres INSEE - Population n-2)	2 962	2 970	2 977
Total en € par habitant	592	606	645
Part de l'imposition de la collectivité			
Produit des impositions directes	961 469	934 778	977 106
Population	2 962	2 970	2 977
Total en € par habitant	325	315	328
Ressources dont dispose la collectivité			
Recettes réelles de fonctionnement*	2 704 070	2 706 419	2 924 501
Population	2 962	2 970	2 977
Total en € par habitant	913	911	982
Effort d'équipement de la collectivité au			
Dépenses d'équipement brut	2 185 420	1 181 629	1 793 676
Population	2 962	2 970	2 977
Total en € par habitant	738	398	603
Part de l'endettement de la collectivité			
Encours de la dette	2 155 398	1 940 554	2 039 866
Population	2 962	2 970	2 977
Total en € par habitant	728	653	685
Part de la contribution de l'Etat au			
Dotations globales de fonctionnement	787 693	810 582	825 942
Population	2 962	2 970	2 977
Total en € par habitant	266	273	277
Part des charges de personnel dans le			
Dépenses de personnel	861 410	882 246	904 636
Dépenses réelles de fonctionnement*	1 752 024	1 800 373	1 918 901
Total	49,17%	49,00%	47,14%
Effort d'équipement de la collectivité au			
Dépenses d'équipement brut	2 185 420	1 181 629	1 793 616
Recettes réelles de fonctionnement*	2 704 070	2 706 419	2 924 501
Total	80,82%	43,66%	61,33%
Ratio de rigidité structurelle			
Dépenses de personnel + contingents + Recettes réelles de fonctionnement*	972 407	988 063	998 486
Recettes réelles de fonctionnement*	2 704 070	2 706 419	2 924 501
Total	35,96%	36,51%	34,14%
Ratio de formation de la CAF nette			
Dépenses réelles de fonctionnement* + Recettes réelles de fonctionnement	1 962 564	2 015 217	2 096 851
Recettes réelles de fonctionnement	2 704 070	2 706 419	2 924 501
Total	72,58%	74,46%	71,70%
Ratio de surendettement			
Encours de la dette	2 155 398	1 940 554	2 039 866
Recettes réelles de fonctionnement*	2 704 070	2 706 419	2 924 501
Total	79,71%	71,70%	69,75%

* : hors chapitres 67, 68, 77, 78

b) Budget annexe du lotissement de l'Artillerie

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à 149 114,22 € et le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 89 114,22 € grâce aux avances du budget principal. Tous les lots du lotissement de l'Artillerie sont désormais réservés ou vendus.

c) Budget annexe du lotissement de Bellevue

Le résultat de fonctionnement cumulé est égal au résultat reporté en 2021, soit 135 441,12 € car il n'y a pas eu d'opérations en 2022. Le dernier lot a été vendu en début d'année 2023. Le budget du lotissement devrait être clôturé à la fin de l'année 2023.

d) Budget annexe du camping

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice est déficitaire de 4 432,01 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 22 798,54 € grâce à une avance du budget principal de 45 000 € en 2020.

2 – Examen et vote du Compte Financier Unique – Budget principal et budgets annexes

Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable est retracé dans le Compte Financier Unique.

Objet	Budget principal	Budget lotissement Artillerie	Budget lotissement Bellevue	Budget camping
Dépenses de fonctionnement	2 337 513,99	163 272,62	0	16 259,89
Recettes de fonctionnement	3 234 620,67	163 555,55	0	11 827,88
Résultat de l'exercice 2022	897 106,68	282,93	0	-4 432,01
Résultat antérieur reporté	493 645,54	0	135 441,12	130,41
Résultat global de fonctionnement	1 390 752,32	282,93	135 441,12	-4 301,60
Dépenses d'investissement	2 062 343,65	60 000,00	0	7 089,00
Recettes d'investissement	1 760 189,20	149 114,22	0	683,22
Résultat de l'exercice 2022	-302 154,45	89 114,22	0	-6 405,78
Résultat antérieur reporté	-386 686,20	370 885,78	0	29 204,32
Résultat global d'investissement	-688 840,65	460 000,00	0	22 798,54
Compte de gestion 2022				
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2021	980 422,25	0	135 441,12	130,41
Fonctionnement : résultat de l'exercice 2022	897 106,68	282,93	0	-4 432,01
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice 2022	1 390 752,32	282,93	135 441,12	-4 301,60
Investissement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2021	-386 686,20	370 885,78	0	29 204,32
Investissement : résultat de l'exercice 2022	-302 154,45	89 114,22	0	-6 405,78
Investissement : résultat de clôture de l'exercice 2022	-688 840,65	460 000	0	22 798,54

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique présenté ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2022.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le compte Financier Unique 2022.

3 - Budget principal - Vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats au budget primitif 2023

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Pour ce vote, Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances, et quitte ensuite la salle de réunion.

Sont alors présentés, les comptes administratifs 2022, au vu du Compte Financier Unique du comptable public ainsi que les propositions d'affectation des résultats aux budgets primitifs 2023.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2022** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Excédent cumulé de la section fonctionnement : **1 390 752,32 €**
 - ✓ Déficit de la section investissement : **784 440,65 €**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget principal primitif **2023** comme suit :
 - ✓ En réserves au compte 1068 : **784 440,65 €**
 - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **606 311,67 €**
 - ✓ En déficit d'investissement reporté au chapitre 001 : **688 840,65 €**

4 - Lotissement de l'Artillerie - Vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats au budget primitif 2023

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Vu le Compte Financier Unique présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2022** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **282,93 €.**
 - ✓ Solde de la section investissement : **89 114,22 €.**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de l'Artillerie **2022** comme suit :
 - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **460 000, 00 €.**
 - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **282,93 €.**

5 - Lotissement Bellevue - Vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats au budget primitif 2023

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Vu le Compte Financier Unique présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2022** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **135 441,12 €**
 - ✓ Excédent de la section investissement : **0 €**.

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de Bellevue **2023** comme suit :
 - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **135 441,12 €**

6 - Camping - Vote du compte administratif 2022 et affectation des résultats au budget primitif 2023

Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.

Vu le Compte Financier Unique présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2022** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Déficit de la section de fonctionnement : **- 4 432,01 €**.
 - ✓ Excédent de la section d'investissement : **22 798,54 €**.

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du camping **2022** comme suit :
 - ✓ En déficit d'exploitation reporté au chapitre 002 : **- 4 432,01 €**
 - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **22 798,54 €**.

Monsieur KERRIEN informe Monsieur le Maire que les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité et le félicite car cela signifie que les conseillers municipaux ont validé sa gestion de la commune au titre de l'année 2022.

12/04/24 – 2 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2023 : budget principal et budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping).

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN rappelle que la commission « Finances » s'est réunie le mardi 4 avril afin d'examiner les propositions budgétaires pour l'exercice 2023.

Il présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour 2023, avec un maintien des taux d'imposition du bloc communal.

Monsieur KERRIEN commente les variations les plus significatives des postes de dépenses et de recettes entre les exercices 2022 et 2023.

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 534 013,20 €

Dépenses de fonctionnement	Budget 2022		Budget 2023		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Charges à caractère général	680 000,00	32,11%	818 110,00	35,06%	138 110,00	20,31%
Charges de Personnel	911 456,00	43,03%	989 600,00	42,41%	78 144,00	8,57%
Charges de gestion courante	270 970,00	12,79%	276 350,00	11,84%	5 380,00	1,99%
Charges financières	16 000,00	0,76%	12 000,00	0,51%	-4 000,00	-25,00%
Charges exceptionnelles	4 500,00	0,28%	4 500,00	0,19%	0,00	
Dotations aux amortissements	105 000,00	4,96%	103 000,00	4,41%	-2 000,00	-1,90%
Atténuation de produits	114 044,00	5,38%	114 044,00	4,89%	0,00	0,00%
Dépenses imprévues	16 000,00	0,76%	16 000,00	0,69%	0,00	
Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	2 117 970,00	100,00%	2 333 604,00	100,00%	215 634,00	10,18%
Virement à la section d'investissement	1 200 675,64	56,69%	1 200 409,20	51,44%	-266,44	-0,02%
Dépenses de fonctionnement (incluant l'autofinancement)	3 318 645,64	156,69%	3 534 013,20	151,44%	215 367,56	6,49%

Recettes de fonctionnement	Budget 2022		Budget 2023		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits des services	164 000,00	5,81%	170 000,00	5,80%	6 000,00	3,66%
Atténuation de charges	10 000,00	0,35%	10 000,00	0,34%	0,00	
Impôts et Taxes	1 420 000,00	50,27%	1 516 165,00	51,74%	96 165,00	6,77%
Dotations, participations et subventions	1 007 500,00	35,66%	1 009 000,00	34,43%	1 500,00	0,15%
Produits de gestion courante	223 495,00	7,91%	225 441,12	7,69%	1 946,12	0,87%
Produits financiers	5,00	0,00%	5,00	0,00%	0,00	
Produits exceptionnels	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 825 000,00	100,00%	2 930 611,12	100,00%	105 611,12	3,74%
Excédent de fonctionnement reporté	493 645,64	17,47%	603 402,08	20,59%	109 756,44	22,23%
Recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté	3 318 645,64	117,47%	3 534 013,20	120,59%	215 367,56	6,49%

Monsieur KERRIEN présente ensuite le programme détaillé des investissements pour l'exercice budgétaire 2023. Celui-ci s'élève à 3 083 514,85 €.

Il souligne les principales caractéristiques de la proposition de budget 2023.

- Des acquisitions foncières
- La rénovation de l'appartement au-dessus de La Poste
- La rénovation du gymnase Jean Monnet
- Réfection de voirie communale
- Réfection de chemins ruraux et signalisation de chemins de randonnée
- Rénovation du gymnase du Chalet
- Aménagement du centre-ville

L'année 2023 sera de nouveau une année consacrée aux études dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Le budget total est de 6 617 528,05 € (contre 6 403 788,30 € en 2022), ce qui est très élevé quand on compare avec des communes de la même strate, voire des communes avec une population bien supérieure à celle de Broons.

12/04/23 – 3 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN rappelle que l'élaboration du budget 2023 a été réalisée sans augmentation des taux d'imposition. Ils sont reconduits pour 2023 :

- Taxe d'habitation : 13,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,26 %

Monsieur KERRIEN propose aux conseillers municipaux de voter les taux d'imposition ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition communaux pour 2023 :
 - ✓ Taxe d'habitation : **13,97 %**
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38,47 %**
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,26 %**

12/04/23 – 4 – Finances communales – Vote des budgets 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

1- Budget principal – Budget primitif 2023

Monsieur le Maire et Monsieur KERRIEN demandent aux élus de se prononcer sur le vote du budget principal 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget principal 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - ✓ Section de fonctionnement : 3 534 013,20 €.
 - ✓ Section d'investissement : 3 083 514,85 €.
 - ✓ Total : 6 617 528,05 €.

2- Budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » - Budget primitif 2023

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » pour 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 62 010 €.
 - Section d'investissement : 522 010 €.
 - Total : 584 020 €.

3- Budget annexe du lotissement « Bellevue » - Budget primitif 2023

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « Bellevue » pour 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « Bellevue » 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 155 441,12 €.
 - Section d'investissement : 0,00 €.
 - Total : 155 441,12 €.

4- Budget annexe du camping - Budget primitif 2023

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du camping pour 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du camping 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 31 801.60 €.
 - Section d'investissement : 22 798,54 €.
 - Total : 54 600,14 €.

12/04/23 – 5 – Affaires financières – Demande de co-financement de l'étude de programmation « site de l'ancien collège » auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Monsieur le Maire rappelle le contexte : à proximité immédiate du centre historique, le foncier disponible du site de l'ancien collège peut permettre de :

- Développer de nouvelles formes urbaines, adaptée à la fonctionnalité de centralité
- Créer une nouvelle offre d'habitat en termes de typologie, taille et gestion
- Pérenniser les équipements de centralité
- Renforcer la place des équipements dans la centralité autour de la place Jean Labbé (Maison des associations et locaux vacants)

Pour mener à bien ce projet : il est nécessaire de réaliser une étude de programmation afin d'affiner la programmation urbaine, évaluer le marché, estimer la charge foncière, fiabiliser le bilan d'opération et déterminer le périmètre d'opération.

Il précise que 2 cabinets ont répondu à l'appel à candidatures.
Le cabinet Adéquation (9 960 €) et le Cabinet Siam Conseil (9 600 €)

Enfin, il ajoute que dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain, la commune peut bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50% du coût de l'étude et propose au Conseil municipal de l'autoriser à en faire la demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le co-financement de l'étude de programmation « site de l'ancien collège » auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et à signer tout document y afférent.

12/04/23 - 6 – Questions diverses

- Monsieur RAMARE informe les conseillers que deux entreprises n'ont pas souhaité répondre à la commande de la Ville concernant les travaux de l'impasse Jean Miriel.
- Monsieur GOUVARY demande ce qu'il en est des travaux de réparation des toilettes sèches du site de la Planchette. L'importante détérioration du plancher serait due à des problèmes de ventilation. Il est nécessaire de se renseigner sur les consignes de montage qui ont été transmises. Si elles ont été respectées, la Ville pourrait bénéficier d'une garantie prenant en charge les travaux de réparation.
- Monsieur MIRIEL fait part du fait que la route de Sévignac, côté entrée du bourg de Broons est très abîmée.
- Monsieur RAMARE rappelle que la collectivité ne peut plus déposer ses déchets verts en déchetterie. Tous les déchets verts doivent désormais être réemployés sur place. Il ajoute que les équipements dont disposent les services techniques sont obsolètes pour répondre à ces nouvelles pratiques. Plusieurs solutions sont abordées : la mutualisation d'équipements avec les communes voisines, la mise à disposition du broyat auprès des habitants et l'achat de nouveaux équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

